



QUALITÉ DE L'AIR EN VALAIS

RAPPORT 2021 - L'ESSENTIEL

L'ozone (O₃): En présence de rayonnement solaire, l'ozone se forme dans l'air ambiant à partir d'oxydes d'azote (NOx) et de composés organiques volatiles (COV). La pollution à l'ozone affecte les organismes vivants et même des matières inertes. Elle est principalement exprimée en nombre de dépassements de la limitation horaire. Après une diminution de 1990 jusqu'en 2002, les niveaux stagnent avec quelques hausses annuelles marquées surtout en 2003, 2015 et 2018. Ces années ont connu des phases estivales fort ensoleillées et chaudes à caniculaires. Comme l'année 2020, l'année 2021 montre des dépassements de moindres ampleurs. Les conditions météorologiques n'ont en effet que peu favorisé une production soutenue de ce polluant.

Le dioxyde d'azote (NO₂): Les concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) provenant des processus de combustion ont progressivement baissé jusqu'à 51% selon les régions en 2021 au regard de 2006. Depuis 2013 la valeur limite annuelle de 30 µg/m³ est nettement respectée auprès des stations Resival. À la station fédérale Nabel de Sion aéroport-A9 elle l'est pour la troisième fois depuis 2019. Les dépassements de la limitation journalière sont devenus rares. Avec les COV, les NOx sont des précurseurs de l'ozone et participent à des pollutions complémentaires (acidification des pluies, eutrophisation, etc.).

Les particules fines (PM10, PM2.5): Les PM10 et leur fraction plus fine, les PM2.5, sont les polluants aux répercussions les plus importantes sur la santé publique. Pour les PM10 une baisse régulière des moyennes annuelles a été observée depuis 2006 avec une diminution de 37 à 47% sur toutes les régions jusqu'en 2021. Les niveaux stagnent depuis 2016 en altitude et depuis 2018 en plaine. Ces huit dernières années la valeur limite annuelle est respectée à toutes les stations du réseau valaisan Resival. En 2020 et 2021, les dépassements de la limitation journalière proviennent surtout d'incursions de sables du Sahara. Les valeurs annuelles de PM2.5 quant à elles exposent une situation plus critique. Elle est à la limite OPair pour la région rurale de plaine et le centre urbain en 2021.

Les retombées de poussières: Après une anomalie en 2019 en région rurale de plaine, les normes de qualité de l'air sont à nouveau respectées pour les retombées de poussières.

LA QUALITÉ DE L'AIR EN UN CLIN D'ŒIL

Région type	Ozone (O ₃)	Poussières fines		Dioxyde d'azote (NO ₂)	Retombées de poussières
		PM10	PM2.5		
RÉGION RURALE D'ALTITUDE					
RÉGION RURALE DE PLAINE					
CENTRE URBAIN					
PROXIMITÉ INDUSTRIELLE					

Le tableau ci-dessus montre qu'hormis sur l'ozone dans tout le canton et les poussières fines PM2.5, la situation sur la qualité de l'air en Valais est bonne en 2021 par rapport aux limitations OPair à long terme. Elles sont fixées pour prévenir les effets d'une exposition chronique à la pollution atmosphérique. Leurs impacts sanitaires sont plus problématiques que lors d'une exposition

ponctuelle de courte durée. Excepté l'O₃ et les PM2.5 les immersions excessives sont devenues rares depuis 2014, quoique des nuisances locales et de courtes durées surviennent parfois. Les efforts engagés sont à poursuivre pour assurer **en tout temps et durablement** un air de qualité optimale à l'ensemble de la population valaisanne.

